

voyé, dans les délais prescrits par l'article 39 de la loi du 13 brumaire an V, à la diligence du président et du ministère public, une expédition tant à M. le Ministre de la marine et des colonies qu'à M. le Commissaire de la République aux Iles de la Société.

Fait, clos et jugé sans désenparer en séance publique à Papeete, les jour, mois et an que dessus, et les membres du tribunal ont signé avec le ministère public et le greffier.

(Ici les signatures des membres du tribunal.)

Je certifie que le présent jugement a été lu à.... le (*date et heure*), en présence de la garde assemblée sous les armes, étant assisté du greffier du tribunal.

Le greffier,
.....

L'officier chargé des fonctions
du ministère public,
.....

Papeete, le 10 décembre 1850.

Le Commissaire de la République,

Signé : BONARD.

DEMANDE des chefs et notables des îles Paumotu, réunis en assemblée générale, relative à l'institution d'une administration régulière pour leur pays.

Le 6 décembre, une députation des chefs et notables des îles Paumotu, réunis en assemblée générale dans l'île Anaa, arriva à Papeete. Introduits devant le Gouverneur, Commissaire de la République, les envoyés des Paumotu exposèrent le but de leur message dans un discours assez long, dont voici à peu près la substance :

« Notre pays est dans le désordre et l'anarchie; nous venons prier le Gouverneur Bonard de se rendre parmi nous pour rétablir l'ordre et le respect de l'autorité, en instituant une administration régulière, modelée sur celle de Taïti, où l'on jouit d'une tranquillité profonde et d'une prospérité toujours croissante. Comme sujets de la Reine Pomare, nous avons toujours reconnu l'autorité du Protectorat français; nous demandons que le Gouverneur tourne un instant sa sollicitude vers nous, pour nous faire jouir de quelques-uns des bienfaits que la protection des Français assure aux habitants de Taïti. »

Quelques jours après, le 15 décembre, le Gouverneur partait sur la *Thisbé*, et le 22, il était devant Anaa, la plus belle et la plus peuplée des îles Paumotu, celle où il était attendu par l'assemblée des chefs.

Son débarquement dans cette île fut salué par les plus vives démonstrations. Contrairement à ses goûts et à ses principes, le Gouverneur